

DÉPARTEMENT
AIN
CANTON
OYONNAX
COMMUNE
OYONNAX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 - 479

Liberté - Égalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Rue Anatole France - Avenue Jean Jaurès - Rue Normandie Niemen

Le Maire de la Ville d'OYONNAX,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6 ;
- VU** le Code de la route et notamment le chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation ;
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 1^{ère} à 8^{ème} partie) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié ;
- VU** la délibération en date du 10 février 2020 désignant l'Entreprise BERTHIAND AUTOMOBILES, comme attributaire du contrat de concession de services publics locaux portant fourrière municipale,
- VU** l'avis des Services Techniques ;

Considérant qu'en raison des travaux suivants : **Installation de sapins de grande taille sur le parvis de la mairie et de l'église de la Plaine** par l'entreprise **VILLE D'OYONNAX**, il y a lieu de réglementer la circulation de la façon suivante :

A R R È T E :

ARTICLE 1 – RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Rue Anatole France - Avenue Jean Jaurès - Rue Normandie Niemen
Du Mardi 11 novembre 2025 (à partir de 15h) au Mercredi 12 novembre 2025 (jusqu'à 10h)
L'intervention durera 2 jours sur la période.

La circulation et le stationnement seront réglementés dans la rue Anatole France et l'avenue Jean Jaurès le mercredi 12 novembre 2025 de 5h00 à 7h30. La circulation sera interdite dans les rues suivantes: Rue Anatole France: de l'avenue Georges Clémenceau à l'avenue Jean Jaurès, Avenue Jean Jaurès: de la rue Bichat à la rue Anatole France et dans le sens Ouest Est de la rue Victor Hugo à la rue Bichat. Plusieurs déviations seront mises en place : dans le sens Sud Nord de la rue Anatole France par les voies suivantes : Rue Laennec, Rue Pasteur, Rue Voltaire, Rue Anatole France; et dans le sens Ouest Est de la rue Jean Jaurès, par la voie suivante : Rue Victor Hugo. Le stationnement sera interdit sur le parking intérieur de la rue Normandie Niémen, situé au droit de la place de l'Eglise de la Plaine, en limite de la voie d'accès Sud, du mardi 11 novembre 2025 à 15h 00 jusqu'au mercredi 12 novembre à 10h 00.

ARTICLE 2 – SIGNALISATION

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise titulaire de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et réalisant les travaux nécessitant de réglementer temporairement la circulation.

ARTICLE 3 – PRISE D'EFFET

Les dispositions définies à l'article 1 prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 4 – INFRACTIONS

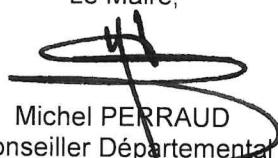
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 – EXÉCUTION

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur des services techniques et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Oyonnax, Le 9 octobre 2025



Le Maire,

Michel PERRAUD
Conseiller Départemental

Délais et voies de recours :

Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux pourra alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant deux mois suivant le recours gracieux emporte le rejet de cette demande).

Copies transmises à :

Commissariat de Police

Police Municipale : Monsieur Julien FEYBESSE - Chef de la Police Municipale, Monsieur David CANDELIER - Adjoint au chef de la Police Municipale

M. Noël DUPONT – Adjoint en charge de la gestion de l'espace public, délégué au Patrimoine, à l'urbanisme et au Développement Durable

Monsieur Régis RIVAT – Responsable Service Aménagements Urbains

M. Adrien DELPON – Mme Chloé PERRUCHE – Mme Lisa BATTESTI – Service Communication